

# Règlement X-KERN TRAIL 2019

## Les Doux Sentiers de la Da'run

### 01/12/2019

#### 1- Lieu, date et nature de la compétition

X KERN TRAIL sera organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Départs et arrivées de toutes les épreuves au centre du village de COLOMBIER LE VIEUX 07

**X KERN TRAIL 45 KM : départ 8h00 → 1800 m dénivelé positif**

**X KERN TRAIL 24 KM : départ 9h00 → 1000 m dénivelé positif**

**X KERN TRAIL 11 KM : départ 10h00 → 300 m dénivelé positif**

**X KERN RANDO 11 KM : départ 10h00 → 300 m dénivelé positif**

**Course individuelle (solo) pour les 3 trails**

**ou Challenge entreprise par équipe de 3, 4 ou 5 coureurs sur l'X-Kern 11km**

#### 2- Organisateur

Association Les Doux Sentiers de la Da'run

Bar des sports

60 Grande Rue

07 410 COLOMBIER LE VIEUX

<https://www.facebook.com/XKern.Trail>

<https://xkern-trail.wixsite.com/website>

#### 3- Challenge entreprise

un challenge par équipe est organisé sur le trail 11km ; les 3 meilleurs temps de l'équipe seront comptabilisés pour l'entreprise.

#### 4- Conditions de participation

**Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)**

**Seules les inscriptions payées seront enregistrées**

#### **L'épreuve course chronométrée :**

- Le 45 KM et le 24 KM sont ouverts à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 1999 et avant.

- Pour le 45 KM : 1<sup>ère</sup> Barrière horaire à 10H30 au passage au km 14 à COLOMBIER et 2<sup>ème</sup> barrière horaire à 14H00 à la Croix des Fauries au km 32.

- Le 11 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2001 et avant.

**TELEPHONE & SAC A EAU sont obligatoires, couverture de survie obligatoire sur le 45km et 24 km.**

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** »

## **ou de la course hors stade en compétition » datant de moins de 1 an au 01/12/2019.**

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 7H 00 pour le 45 km

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **L'épreuve randonnée**

La distance de 11 km est ouverte à tous : aux mineurs à partir de 15 ans avec autorisation parentale et les moins de 15 ans, accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Il est également inadapté aux poussettes.

## **5- Tarifs TTC**

### **S'inscrire par Internet**

Sur le site internet : <http://chronospheres.fr/>

<https://www.facebook.com/chronospheres/>

chronométrage précis avec puce et ticket à l'arrivée par CHRONOSPHERE.

### **S'inscrire par courrier**

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 1/12/2019.

A l'adresse :

Association Les Doux Sentiers de la Da'run

Bar des sports

60 Grande Rue

07 410 COLOMBIER LE VIEUX

Libeller le chèque à l'ordre de : Les Doux Sentiers de la Da'run

**Pour le 45 km:** (+ frais bancaires d'inscription internet)

30 € jusqu'au 01/11/2019

35 € du 2/11/2019 au jour de la course

**Pour le 24 km:** (+ frais bancaires d'inscription internet)

20 € jusqu'au 01/11/2019

25 € du 2/11/2019 au jour de la course

**Pour le 11 KM:** (+ de frais bancaires d'inscription internet)

10 € jusqu'au 01/11/2019

12 € du 2/11/2019 au jour de la course

**Pour le challenge entreprise sur le 11km uniquement :** (+ frais bancaires d'inscription internet)

Tarif unique 40€ par équipe.

**Pour la randonnée de 11 KM :** (frais bancaires d'inscription internet inclus)

Tarif unique 9€

Départ libre entre 10h00 et 11h00. Barrière horaire pour le retour à Colombier le Vieux à 14h. Se présenter au ravitaillement final pour être pris en compte dans les arrivées.

**Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.**

**Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.**

### **RETRAIT DES DOSSARDS**

**-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard**

Le retrait des dossards sera organisé le dimanche 1/12 à partir de 6h30 à COLOMBIER LE VIEUX.

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un pack coureur sera remis.

## **6- Service médical**

Le service médical est assuré par :

Un médecin et une équipe de secouristes ADPC de Tournon sera sur place

Le SDIS07 est informé du déroulement de l'épreuve.

Matériel obligatoire pour tous les coureurs : Téléphone portable, sac à eau et couverture de survie obligatoire sur le 45km et 24 km.

## **7- Assurance/ Responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AXA N° Orias 08 044 123 sous le numéro de police d'assurance 10198345404.

Cette assurance responsabilité civile garantit l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

En complément, il est obligatoire aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

## **8- Classements et récompenses**

**- X KERN Classements sur chaque distance courses**

### **45 km / 24 km / 11 km**

Il y aura un classement

- 3 premiers coureurs FEMME & HOMME scratches sur chaque course

Récompenses Podium

- Le premier de chaque catégorie sur chaque course (si le coureur est déjà primé au scratch, se sera le suivant non primé)

Récompenses Podium

-3 premières entreprises

Récompenses podium

## **Arbitrage**

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

## **Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

<http://chronospheres.fr/>

<https://www.facebook.com/chronospheres/>

<https://www.facebook.com/XKern.Trail>

<https://xkern-trail.wixsite.com/website>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Dans ce cas, faire la demande avant le départ de la course.

## **9- Ravitaillements**

5 Postes de ravitaillement : voir le plan au départ.

## **10- Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. **Gardons à l'esprit le respect de la nature.**

**Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.**

## **11- Sécurité et soins**

- Les épreuves se déroulent sur les routes et chemins des communes traversées.
- Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
- Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est déchargée.
- Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.
- En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes déchargera la responsabilité de l'organisateur.
- En cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier les parcours.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.